

CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 3

Avril 2021

L'EDITO

Dans ce numéro, nous avons choisi de dresser le bilan de la politique culturelle conduite sur la ville de Nîmes depuis une vingtaine d'années et de dessiner les contours d'une autre politique.

Nous explorons également ce qu'il convient de penser de l'arrivée de nouveaux acteurs dans le paysage nîmois : les sociétés publiques locales.

Catherine BERNIE-BOISSARD, Christine RADAIS, Patrice PRAT,
Jean François COUMEL, Philippe ROATTA,
Isabelle POUSSIER, Claude ALLET.

Quel bilan tirer de 20 ans de politique culturelle à Nîmes ?

Pour :

L'image qui domine aujourd'hui est celle d'un fonds culturel important : musées, monuments, théâtre, salle de musiques actuelles et d'un kaléidoscope d'événements qui se succèdent principalement de mai à début août.

Parmi ces événements, les ferias demeurent le rendez-vous majeur de l'année festive nîmoise. Si au niveau taumachique, l'image de Nîmes continue de rayonner dans le monde grâce aux spectacles dans les arènes, côté fête, les ferias véhiculent désormais une image contrastée dont la ville ne profite plus. L'événement paraît cependant s'essouffler. Qu'en sera-t-il dans dix ans ? Fort heureusement, d'autres initiatives compensent ces week-ends de Pentecôte et des Vendanges en demi-teinte.

Contre :

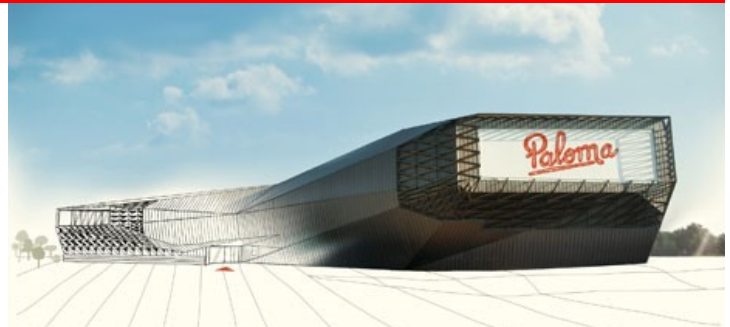
La politique culturelle de la ville de Nîmes depuis 20 ans fait mentir le mot de Rimbaud : « Il faut être absolument moderne ». Elle repose en effet sur une lecture étroite de la tradition : romanité et taumachie. Tradition devenue simplement le support d'un marketing permanent. Pour preuve, la dévolution de la gestion des monuments romains à *Culturespaces*, filiale d'Engie (anciennement GDF Suez), et celle du Musée de la romanité à une SPL (Société publique locale) dédiée, *Culture et Patrimoine*. Les professionnels de la culture, conservateurs de Musée ou du patrimoine sont relégués au second rang. Une succession de corridas, de combats de gladiateurs et de concerts l'été ne font pas une politique culturelle, mais seulement des jeux du cirque dans l'amphithéâtre romain.

Pour :

Culturespaces est le cinquième acteur culturel français pour les monuments, musées et centres d'art. Il met son réseau au service du développement des événements nîmois. Aux arènes, la programmation musicale estivale n'a cessé de s'étoffer et de s'internationaliser. Pendant la basse saison, le Festival de la biographie ou celui du flamenco sont devenus des rendez-vous phares de la notoriété de la ville. La programmation à succès de Paloma, en a fait une salle devenue incontournable dans l'univers des musiques actuelles.

Contre :

Le marketing est privilégié au détriment d'une médiation continue entre culture, artistes et publics, via notamment les associations. Même baptisée du nom de la célèbre actrice Bernadette



Lafont, la scène du théâtre reste seulement municipale, tandis que Sète et Alès ont leur Scène nationale ... L'absence de vision pour le développement culturel conduit à une gestion étriquée des équipements publics. Le Conservatoire de musique, danse et art dramatique en est l'emblème : l'aménagement d'un nouvel établissement est sans cesse différé. L'augmentation excessive des tarifs exclut les élèves des familles les plus modestes. Repliée sur la ville-centre, la politique culturelle fait l'impasse sur la dimension coopérative à l'échelle de l'agglomération. Nîmes est l'une des dernières villes où l'École des Beaux-arts (ESBAN) et le Conservatoire ne sont pas gérés par l'agglo.

La politique actuelle cible un objectif économique fondé sur la Romanité et le tourisme. Les forces vives culturelles, les citoyens et les quartiers ne font pas partie de cette politique. Rien en direction de la citoyenneté et du renforcement du lien social.

Une véritable politique culturelle doit poursuivre un double objectif : la proximité et la diversité avec la volonté de s'adresser au plus grand nombre, en multipliant les collaborations entre les niveaux culturels, socio-culturels, associatifs et éducatifs, et en faisant travailler ensemble l'ensemble la totalité des services culturels locaux.

La culture, ce n'est pas seulement le patrimoine et les musées, c'est un véritable projet social. Il faut que tout le monde puisse profiter de la culture, même si on appartient à un milieu défavorisé ou si on est atteint d'un handicap. La ville doit mettre à disposition des associations des locaux et des équipements qui leur permettent de développer leurs projets.

Pour :

La ville apporte son soutien à de nombreuses initiatives conduites par des associations : le Péricope devenu en 2019 *Scène conventionnée d'intérêt national pour les arts de la marionnette*, le Spot et sa collection à ciel ouvert de 55 fresques de street-artistes ; le CACN (centre d'art contemporain de Nîmes) récemment doté d'un nouveau lieu, le Sémaphore pour le cinéma.

Sans conclure :

Une véritable politique culturelle Nîmoise devrait reposer sur deux enjeux :

- **S'adresser au plus grand nombre**, et notamment aux publics défavorisés ou empêchés.
- **Associer étroitement les acteurs et professionnels** du champ culturel à l'élaboration des politiques publiques, à l'instar d'Avignon, d'Arles, de Montpellier ou de Sète. **Privilégier l'événement culturel davantage que l'exploitation du patrimoine. Nîmes doit donc se doter d'un Festival à la thématique originale** dans l'espace régional, **associant le lien avec les habitants, la valorisation du patrimoine et l'attractivité touristique.**

La société publique locale, un progrès pour l'action publique ?

Depuis 2010 les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer, dans le cadre de leurs compétences, des sociétés publiques locales (SPL). Ce sont des sociétés anonymes à capital 100% public.

Ces sociétés sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, ou toutes autres activités d'intérêt général. Ces sociétés ne peuvent travailler que pour les collectivités qui en sont actionnaires.

La Ville de Nîmes a créé en 2012 une SPL dénommée « Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire », SPL Agate. Aujourd'hui, le capital social d'un montant de 225 000€, est réparti entre la Ville de Nîmes 60.20 %, la Communauté d'agglomération Nîmes métropole à hauteur de 37.40 %, 24 communes sur les 39 de la Communauté d'agglomération à hauteur de 0.10% pour chacune d'elles ainsi que le Syndicat mixte de l'Aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes.

La SPL Agate a connu une croissance très rapide de ses activités depuis sa création. Elle intervient pour des opérations très variées telles que l'opération Hoche Université, le Trambus T2, la requalification du quartier Pissevin, le cadereau d'Uzes, le développement des aménagements aéroportuaires, Magna Porta, la réhabilitation de gymnases ou d'écoles, la gestion de l'office de tourisme, la gestion du stationnement, l'exploitation d'Aquatropic ...

Pour :

L'intérêt majeur d'une telle société publique est qu'il permet aux collectivités actionnaires de lui **passer des commandes sans mise en concurrence et publicité préalable**. Cet outil très polyvalent constitue le prolongement des services de chacune de ces collectivités. Sa souplesse est sa principale qualité. **On recrute les personnels en fonction des compétences requises sans avoir à gérer les rigidités des statuts de la fonction publique**. Ce surmesure garantit l'ajustement permanent entre les effectifs et les missions.

Contre :

Le recours à une SPL est **un bon moyen de créer de l'opacité sur la gestion de certaines politiques publiques**. En effet, aucun élu d'opposition ne siège au conseil d'administration de la SPL Agate. Les recrutements, comme l'attribution des marchés échappent à un véritable contrôle citoyen. On peut penser que le transfert accéléré de compétences à la SPL va constituer **un démembrement des services des collectivités**. La société est certes publique, mais sa gestion privée ouvre la porte à de possibles dérives : recrutement d'amis politiques, conflits d'intérêt pour l'attribution de marchés.

Pour :

Une SPL communautaire présente l'énorme avantage de permettre de **mutualiser des actions et des compétences au niveau intercommunal**. La gestion unifiée des offices de tourisme de Nîmes et de l'agglomération est un facteur d'efficacité incontestable. Une commune qui fait appel à la SPL bénéficie de compétences nourries sur un territoire très étendu.

Un autre avantage est l'étendue des compétences de la société. Elle est **capable d'intervenir à toutes les étapes d'un projet**, des études préalables, en passant par la concertation, la gestion des autorisations, la réalisation et l'exploitation. Cela garantit la fiabilité des expertises et conseils issues de ses travaux.

Elle propose en effet aux collectivités des contrats adaptés à chaque enjeu : délégation de service public, contrat d'objectifs



et de moyens, contrat de prestations de service, concession d'aménagement, mandat de construction, assistance à maîtrise d'ouvrage ...

Contre :

La SPL devient l'homme à tout faire des collectivités de l'agglomération. Quel que soit le sujet, il sera tentant de lui confier son projet. C'est **un réel risque démocratique** que de voir le débat confisqué par la vision de la direction générale et de quelques élus dominants du conseil d'administration.

Par ailleurs la loi laisse aux collectivités le soin d'organiser les conditions d'exercice **d'un contrôle sur la SPL analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services**. Il serait intéressant de voir de quelle manière et avec quels moyens les collectivités actionnaires assurent ce contrôle. Le simple vote annuel du Rapport des représentants des collectivités siégeant au conseil d'administration paraît très insuffisant.

Pour :

Il ne faut pas oublier que la qualité première d'une société à capital public est qu'elle **ne vise pas à faire des profits**. Cela garantit que l'intérêt général sera toujours recherché dans les décisions de son conseil d'administration.

Contre :

L'expérience des sociétés d'économies mixtes montre que la création de tels organismes pose souvent **des problèmes de survie** au bout d'une vingtaine d'années. Lorsque le nombre de projets confiés diminue ou que les activités vaches à lait s'essouffent, l'objectif premier des administrateurs devient la préservation de l'outil et des emplois, quitte à lui confier des missions discutables. Espérons que l'on ne recommence pas la même histoire avec les SPL. On peut déjà s'interroger sur l'avenir de la SAT (société d'aménagement du territoire) société d'économie mixte historique de l'agglomération et de la ville de Nîmes. En effet ses compétences sont de fait cannibalisées par la SPL Agate.

Sans conclure :

L'histoire des SPL est encore trop récente pour en faire un véritable bilan. Mais il apparaît déjà clairement que ce nouvel outil dans la panoplie des élus ne sera un succès que si trois conditions sont remplies :

1. **Le conseil d'administration doit faire une place à l'opposition** semblable à celles des assemblées élues.
2. **La SPL doit respecter les principes du code des marchés publics** pour attribuer ses marchés
3. **Les modalités de contrôle de la SPL doivent être explicites et approuvées** par toutes les collectivités actionnaires. La fédération des entreprises publiques locales a édité un guide « SPL et contrôle analogue » très utile. Il suggère en particulier de doter la SPL d'un règlement intérieur.

https://www.lesepl.fr/pdf/controle_analogue_guide.pdf

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.
Ecrivez-nous à : controverses30@gmail.com